

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille huit, le 16 octobre à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 09 octobre 2008, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Pascal CHILLET, Jeannine PHILIS, Anne Marie POIROT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON

Absents : Jérôme GUBIEN, Jean Marc BRUYAS

Excusés : Jérôme GUBIEN, Jean Marc BRUYAS

Pouvoirs : Jean Marc BRUYAS donne pouvoir à Janine VIRICEL

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 18 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité. Mme Anne Marie POIROT souhaite qu'une précision soit apportée concernant la modification de l'antenne relais des Loives. En effet, cette antenne relais va prochainement être équipée pour réceptionner la 3G. Cette technologie devrait permettre de réceptionner Internet par le téléphone portable. Néanmoins, Madame le Maire explique qu'elle va recevoir un représentant de Bouygues Telecom afin de connaître exactement le fonctionnement de la 3G.

N°2008-055 : Assurance statutaire du personnel communal

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré en date du 11 avril 2008 afin de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône pour un contrat groupe d'assurance statutaire du personnel communal.

Madame le Maire explique qu'en date du 20 septembre 2008, le Centre de Gestion a fait parvenir en Mairie le résultat de la consultation. Madame le Maire lit les conditions d'assurance proposées par le contrat groupe d'assurance statutaire retenu, auprès du groupement DEXIA / SOFCAP / CNP / CNP IAM :

- risques assurés : décès, MO, CLM, CLD, disponibilité d'office, MTT, infirmité de guerre, maternité, adoption, accident du travail, invalidité temporaire
- taux de cotisation : 5,45 % avec 15 jours de franchise en MO pour les agents CNRACL, et 1,20 % avec 10 jours de franchise en MO pour les agents IRCANTEC
- l'assiette de cotisation comprend le TBI et la NBI
- le contrat est en capitalisation

Madame le Maire rappelle les conditions du contrat assurance groupe statutaire actuellement détenu par la commune de Larajasse auprès de Groupama :

- risques assurés : décès, MO, CLM, CLD, maternité, accident du travail, frais de soins
- taux de cotisation : 5,40 % avec 10 jours de franchise en MO pour les agents CNRACL, 1,20 % avec 10 jours de franchise en MO pour les agents IRCANTEC
- l'assiette de cotisation comprend le TBI, la NBI, le SFT et les charges patronales
- le contrat est en capitalisation

Au vu de ces conditions, Madame le Maire propose au conseil municipal de reconduire le contrat d'assurance groupe statutaire auprès de Groupama, pour une année, renouvelable 3 fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire le contrat d'assurance statutaire du personnel communal auprès de Groupama aux conditions ci-dessus récapitulée et pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-056 : Mise à disposition local communal

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2001, la commune de Larajasse met à disposition de Monsieur Eric JOANNON un local lui appartenant pour l'exercice de le dépôt de matériaux nécessaires à l'activité de carreleur de M. JOANNON.

Cette mise à disposition s'effectue à titre onéreux, contre le paiement d'un loyer d'un montant de 106,71 € par mois.

La raison sociale du preneur venant d'être modifiée, il convient de modifier l'acte de mise à disposition du local communal. Ainsi, Madame le Maire propose de modifier l'acte de mise à disposition en le concluant avec la société Carrelage JOANNON Sarl, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2008, sans en modifier les autres dispositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification du contrat de mise à disposition comme expliquée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

N°2008-057 : Avenant n°3 contrat pluriannuel 2004-2009

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse a conclu en 2004 un contrat pluriannuel avec le Conseil Général du Rhône, en vue de bénéficier de subventions pour diverses opérations d'investissement. Ce contrat pluriannuel arrive à échéance, et il convient de conclure un avenant afin de le solder.

En effet, madame le Maire explique que l'opération 11 programme 33 « réhabilitation de la chapelle St Pierre » a été subventionnée pour un montant de 8 982 € au lieu des 13 182 € initialement prévus. Cette modification est le résultat d'un subventionnement de l'opération limité à 80% du coût des travaux par des fonds publics. Il convient donc de reporter les 4 200 € non utilisés sur l'opération 12 tranche année 2009, relative à l'acquisition et l'aménagement du Clos Mary.

Madame le Maire explique qu'il convient de solliciter le conseil général du Rhône afin de procéder à la modification du contrat pluriannuel, comme récapitulé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant n°3 du contrat pluriannuel 2004 - 2009 comme envisagé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Compte rendu des commissions municipales

⇒ Commission voirie

Monsieur Guy RAGEY explique que :

- la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais a pratiquement terminé les reprofilages à effectuer sur la voirie communale pour cette année
- le devis de réparation du tracteur s'élève à 7 000 € HT
- la commune a reçu le chèque de remboursement de l'assurance pour la pompe de relevage volée aux Frênes
- la commune est en attente d'un devis du Syder pour l'alimentation des parcelles achetées à L'Aubépin
- Monsieur Jean Pierre AVENIER prend contact avec les instituteurs de l'école Saint François pour le nettoyage de la nature qui sera organisé le vendredi 24 octobre
- Un diagnostic agricole va être organisé auprès des agriculteurs de la commune, dans le cadre de l'élaboration du PLU.

⇒ Commission animation

Monsieur Patrick CHILLET fait un point sur le marché de producteurs organisé le dimanche 12 octobre. Le beau temps était au rendez vous ainsi que les visiteurs, assez nombreux. L'ambiance était conviviale.

Concernant le projet de cinéma, celui-ci va être abandonné, faute de moyens humains notamment.

⇒ Commission communication

Madame Claude GOY explique que des courriers ont été envoyés aux associations pour que celles-ci transmettent en Mairie les photos et articles pour le bulletin municipal. Elles ont jusqu'au 03 novembre 2008 pour faire parvenir leurs éléments. Il est demandé dans la mesure du possible des photos numériques et un article sous format informatique.

La commission se réunira par la suite le vendredi 14 novembre 2008 à 20h30 à L'Aubépin.

Cette année, le bulletin municipal devrait être en couleur. De plus, la commission sera vigilante à ne pas doubler les informations qui concernent la communauté de communes.

⇒ Commission des sports

Monsieur Régis GUINAND explique qu'une nouvelle activité de ping pong va se tenir sur la commune, par le biais de l'association des familles. Concernant l'organisation et notamment les créneaux d'entraînement, rien n'est encore défini. La commune va acheter 3 tables de ping pong.

Le rangement dans la salle des sports doit être optimisé.

De plus, concernant le pôle d'animation, un chèque de caution va être retenu pour une association qui a loué le pôle. En effet, un bris de glace a été découvert suite à cette location. Il est à noter que les locaux avaient été rendus sales.

Le nettoyage des chaises bleues est à prévoir. De même, le nettoyage des pieds des tables de location doit être organisé.

- ⇒ Madame Jeannine PHILIS rend compte de la commission ordures ménagères de la communauté de communes. Il convient notamment de rappeler à chaque administré d'élaguer les arbres et arbustes sur le passage des camions poubelles, et également de procéder au graissage des roues des containers et au nettoyage de ceux-ci.

Concernant le calendrier des fêtes, celui-ci a été établi lors de la réunion du 10 octobre. Les tarifs des boissons et des entrées lors des manifestations ont été abordés. Monsieur Patrick CHILLET doit établir un plan pour la mise en place de barrières de stationnement.

Monsieur Jean Pierre AVENIER a établi une liste des associations sportives du canton.

⇒ **Commission des écoles**

Madame le Maire explique que l'école Saint François a fait passer le bilan financier de l'année scolaire 2007/2008. La commune de Larajasse va combler le déficit de la garderie périscolaire et des charges diverses, à hauteur de 308 euros pour la cantine, 4 058 euros pour la garderie et 6 557 euros pour les charges.

Il est à noter que le nombre d'heures de garderie périscolaire augmente sensiblement d'une année à l'autre.

La commune de Coise a fait parvenir en Mairie une étude sur les moyens octroyés par les municipalités aux écoles privés. La commune de Larajasse se situe dans la même tranche que les communes comparables en nombre d'élèves, à savoir Coise, Duerne et Maringes, à hauteur de 387 € pour un enfant scolarisé à l'école Saint François.

Le conseil d'école se tiendra le mardi 21 octobre 2008 à 18h00.

Questions diverses

- Sur l'initiative de la commune de Sainte Catherine, une enquête sur les besoins en transport en commun a été effectuée. 52 réponses sont parvenues en Mairie. Sur ces réponses, la majorité souhaite bénéficier d'une liaison avec Saint Symphorien sur Coise. Par ailleurs, plusieurs réponses concernent un besoin de transports en commun pour aller travailler, aux heures habituelles entre 06h00 et 07h00 et entre 18h00 et 19h00. Une réunion bilan est organisée le 06 novembre à 20h30 à la mairie de Sainte Catherine.
- L'ensemble du conseil municipal est convié à la grande soirée de lancement du nouveau guide Oser le jeudi 30 octobre 2008 à 20h00 à la salle polyvalente de Chazelles Sur Lyon.
- Il reste 3 ou 4 places de libre chez les assistantes maternelles de la commune.
- Le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe est lancé, afin de pourvoir au départ de David RATTON en date du 31 décembre 2008. Plusieurs candidatures ont déjà été reçues en Mairie.
- Madame le Maire explique que suite à des problèmes d'incivilité sur le bourg de Lamure, les parents des adolescents impliqués sont convoqués en Mairie le samedi 25 octobre 2008.
- Le débitmètre est installé au Moulin Fulchiron. Un problème d'écoulement des eaux parasites est à vérifier.
- La commune a reçu un devis pour l'exhumation de 27 tombes de la fosse commune du cimetière de Larajasse et pour l'exhumation de 18 tombes au cimetière de L'Aubépin. Ces exhumations permettront de libérer de la place. Le coût d'élève à 11 200 euros HT.

- Le conseil municipal met en place les permanences pour la consultation des archives communales. Ces permanences se tiennent les deuxième et quatrième vendredi de chaque mois. Madame Anne Marie POIROT établit une procédure écrite pour ces séances de consultation.
- Un point est fait sur la circulation des motos et des quads dans les chemins ruraux. La meilleure solution semble être de signaler la présence d'enfants ou d'animaux à proximité, afin de sensibiliser les utilisateurs de motos et quads.
- Le vernissage d'une exposition sur les formes et les couleurs a lieu le 07 novembre 2008 à 18h00 à la Maison du Pays.

Fin de la séance 00h00